

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 3 MAI 2013

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de chargé(e) d'études documentaires principal(e) de 2^{ème} classe des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale, au titre de l'année 2013.

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 98-188 du 19 mars 1998 relatif au statut particulier des chargés d'études documentaires modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux corps de chargés d'études documentaires.

Vu l'arrêté du 19 juin 2000 fixant les modalités de l'épreuve de sélection professionnelle et les règles relatives à la composition et au fonctionnement du jury pour l'accès au grade de chargé d'études documentaires principal des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale.

Vu l'arrêté de la ministre de la culture et de la communication en date du 30 novembre 2012 autorisant l'ouverture, au titre de 2013, d'un examen professionnel pour l'accès au grade de chargé(e) d'études documentaires principal(e) de 2ème classe des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de chargé(e) d'études documentaires principal(e) de 2ème classe des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale, au titre de l'année 2013 est constitué comme suit :

Présidente :

- Annie STERN, Conservateur général des bibliothèques, direction régionale des affaires culturelles de Rhône Alpes - Ministère de la culture et de la communication ;

.../...

Membres :

- Philippe HENWOOD, Conservateur général du patrimoine. Direction générale des patrimoines-
Ministère de la culture et de la communication ;
- Béatrice LAUWICK, Chargée d'études documentaires principale de 1^{ère} classe. Centre de recherche
et de restauration des musées de FRANCE - Ministère de la culture et de la communication ;
- Marie-Claire PONTIER, Conservateur en chef du patrimoine. Archives départementale du Gard -
Ministère de la culture et de la communication ;
- Mireille LAMOUREUX, Chargée d'études documentaires principale de 1^{ère} classe - Education
nationale.

Article 2

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la culture et de la communication.

Fait le 3 MAI 2013

Pour la ministre et par délégation :

Le sous-directeur des politiques de ressources humaines
et des relations sociales



C. NEGRE